

LE GÉNÉRAL D'ARMÉE SAÏD CHANEGRIHA REÇOIT LE CHEF DES FORCES DE LA DÉFENSE POPULAIRES OUGANDAISES

CAN 2025

LE TIRAGE AU SORT
LE 27 JANVIER

Page 16

ISSN : 1112-7449

MIDI



L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION *Libre*

N° 5190 | Mercredi 22 janvier 2025 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

ACCIDENTS DE LA ROUTE

14 BLESSÉS DANS
UNE COLLISION ENTRE
UN BUS ET UN CAMION
À SÉTIF

Page 16

11 MILLIONS DE MINES SUR LES LIGNES MORRIS ET CHARLES



GOUDJIL APPELLE À DES STATISTIQUES SUR LES VICTIMES DES MINES

Page 3

ABSENCE DE DETTE EXTÉRIEURE,
TAUX D'INFLATION ET ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

L'ÉCONOMIE ALGÉRIENNE DÉVOILE SA ROBUSTESSE

Page 4



LE LANCEMENT EST FIXÉ À PARTIR
DU 1ER MARS 2025

L'ACQUITTEMENT DES VIGNETTES AUTOMOBILES PASSE AU NUMÉRIQUE

Page 4

DIPLOMATIE

Mansouri préside à Johannesburg les travaux de la 9^e réunion du Comité des points focaux du MAEP

La secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères, chargée des Affaires africaines, Mme Bakhta Selma Mansouri a présidé à Johannesburg, en République d'Afrique du Sud, les travaux de la 9^e réunion du Comité des points focaux du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), indique hier un communiqué du ministère des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines.

Cette réunion a pour objectif «d'examiner des questions fondamentales liées au renforcement de la gouvernance en Afrique, notamment le plan d'action stratégique du MAEP (2025-2028), la durabilité financière et le renforcement des capacités des institutions de gouvernance sur le continent», précise la même source. Elle s'inscrit également «dans le cadre de la préparation du 34^e sommet du Forum des chefs d'Etat et de gouvernement du MAEP, qui sera tenue sous la présidence périodique de l'Algérie, sous la conduite du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, lequel vise à renforcer la transparence et la reddition de comptes et à assurer la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union africaine (UA) et de son deuxième plan décennal de mise en œuvre (STYIP)», conclut le communiqué.

En qualité d'envoyé spécial du président de la République, le ministre de la Communication reçu par le Premier ministre du Royaume d'Eswatini

En qualité d'envoyé spécial du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, le ministre de la Communication, M. Mohamed Meziane, a été reçu, à Mbabane par le Premier ministre du Royaume d'Eswatini, M. Russell Dlamini, qui était accompagné de la ministre des Affaires étrangères et de la coopération, Mme Pholile Shakantu, indique mardi un communiqué du ministère.

Lors de cette rencontre, «Monsieur le ministre de la Communication a remis au Premier ministre du Royaume d'Eswatini une lettre du président de la République à Sa Majesté le Roi Mswati III, lui exprimant ses sincères salutations fraternelles et ses aspirations à renforcer les liens de fraternité et de coopération entre les deux pays et de les hisser à des niveaux supérieurs au mieux des intérêts des deux pays». Ces entretiens ont constitué «l'occasion d'échanger les vues sur les différents aspects des relations bilatérales unissant l'Algérie et le Royaume d'Eswatini et les moyens de les renforcer pour promouvoir la coopération bilatérale dans divers domaines», ajoute la même source. Par ailleurs, les deux parties ont abordé «les questions essentielles inscrites à l'ordre du jour de l'Union africaine», réaffirmant «l'importance de renforcer la coordination et la concertation bilatérales», conclut la même source.

11 MILLIONS DE MINES SUR LES LIGNES MORRIS ET CHARLES

Goudjil appelle à des statistiques sur les victimes des mines

Le président du Conseil de la nation, Salah Goudjil, a révélé que le nombre de mines sur les lignes de défense de Morris et de Charles, installées par l'armée coloniale française pendant la guerre d'indépendance, s'élève à 11 millions. Cette déclaration a été faite lors d'une intervention où il a souligné l'importance de connaître la vérité concernant les conséquences de cette présence massive de mines sur le territoire algérien, qui continue à affecter le pays bien après l'indépendance.

PAR HAMROUCHE MOUNIR

Goudjil a exprimé son souhait que le gouvernement fournisse des statistiques détaillées depuis l'indépendance jusqu'à ce jour, afin que le monde prenne pleinement conscience de l'ampleur du problème.

Il a insisté sur le fait qu'un nombre aussi élevé de mines ne doit pas être pris à la légère, et qu'il est impératif de disposer de données précises pour documenter les effets de ces engins explosifs sur la population. Ce n'est pas simplement une question de mémoire historique, mais aussi de justice pour les victimes, qu'il s'agisse des blessés ou des morts causés par ces mines. Le président du Conseil de la nation a également mentionné les essais



nucléaires effectués par la France en Algérie et les crimes commis durant la colonisation. Il a souligné que ces événements doivent être examinés à travers un prisme juridique, et qu'il est nécessaire de présenter au public un rapport final sur ces atrocités. Il a évoqué la nécessité de rendre compte des souffrances infligées aux Algériens, victimes des mines, ainsi que celles liées aux expériences nucléaires.

Dans ce contexte, Goudjil a également fait un appel clair à la transparence de la part du gouvernement concernant le nombre de victimes des mines, en particulier les blessés et les morts depuis l'indépendance jusqu'à ce jour.

Il a souligné que beaucoup d'Algériens ont perdu la vie ou ont été gravement blessés en raison de ces engins laissés sur le terrain, dans des zones qui étaient autre-

fois des lignes de défense de l'armée coloniale. Il est donc crucial, selon lui, d'obtenir des statistiques fiables pour mieux comprendre l'ampleur des souffrances endurées par la population algérienne en raison de cette situation.

Goudjil a enfin insisté sur le fait que le monde doit connaître la réalité de la situation et que les autorités algériennes doivent prendre des mesures concrètes pour assurer la sécurité des citoyens et pour réhabiliter les victimes de cette guerre invisible qui continue à faire des ravages dans certaines régions du pays.

Le président du Conseil de la nation a conclu en appelant à un travail de mémoire, mais aussi à une reconnaissance des conséquences de l'histoire coloniale sur le présent et l'avenir de l'Algérie.

H. M.

AHMED ATTAFF AVERTIT SUR LA MENACE TERRORISTE EN AFRIQUE

L'Algérie plaide pour une réponse internationale unifiée

Le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, Ahmed Attaf, a averti, lors de son discours devant le Conseil de sécurité, du danger croissant du terrorisme en Afrique.

Ahmed Attaf a souligné que les groupes terroristes en Afrique ne sont plus de simples cellules ou groupes isolés, mais qu'ils sont désormais semblables à des armées organisées, dotées d'armements sophis-

tiqués et utilisant des tactiques militaires rigoureuses. Il a fait remarquer une contradiction inquiétante, en affirmant que si le terrorisme connaît un recul dans de nombreux pays du monde, il se développe de manière sans précédent en Afrique, augmentant ainsi les défis sécuritaires et humanitaires pour les pays de la région. Le ministre a insisté sur le rôle majeur que joue l'Algérie dans la lutte contre ce défi

régional, affirmant qu'une grande responsabilité repose sur ses épaules, sous la direction du président Abdelmadjid Tebboune, qu'il a qualifié de "porte-parole de l'Afrique dans la lutte contre le terrorisme".

Il a précisé que le président Tebboune dispose de la légitimité pour suivre ce dossier sensible au nom du continent africain.

Attaf a également exprimé son inquiétude face à la diminution de l'attention internationale accordée au phénomène du terrorisme en Afrique, estimant que cela constitue une négligence aux conséquences potentiellement graves.

«Récemment, l'Algérie a observé que la communauté internationale détournait son regard de ce fléau dangereux qui menace la sécurité de l'ensemble du continent», a-t-il déclaré.

Il a conclu son discours en appelant à une action internationale urgente pour contrer cette menace, soulignant que l'éradication du terrorisme en Afrique nécessite un effort mondial unifié et une stratégie globale.

Attaf a ajouté que l'Algérie poursuivra ses efforts pour lutter contre ce fléau, en conformité avec son rôle de leader sur le continent.



MDN

Le Général d'Armée Saïd Chanegriha reçoit le Chef des Forces de la Défense Populaires Ougandaises

Le Général d'Armée Saïd Chanegriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, Chef d'Etat-major de l'Armée nationale populaire, a reçu, hier au siège de l'Etat-major de l'ANP, le Général d'Armée Muhoozi Kainerugaba, Chef des Forces de la Défense Populaires Ougandaises, qui effectue une visite de travail en Algérie, indique le ministère de la Défense nationale dans un communiqué.

« **M**onsieur le Général d'Armée Saïd Chanegriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, Chef d'Etat-major de l'ANP, a reçu en audience, hier, au siège de l'Etat-major de l'ANP, Monsieur le Général d'Armée Muhoozi Kainerugaba, Chef des Forces de la Défense Populaires Ougandaises, qui effectue une visite de travail en Algérie, à la tête d'une délégation militaire de haut niveau», précise la même source.

Ont pris part à cette rencontre «le Secrétaire général du MDN, les Commandants de Forces, les Chefs de Départements et des Directeurs centraux de l'Etat-major de l'ANP et du ministère de la Défense nationale, ainsi que les membres de la délégation ougandaise», ajoute le communiqué.

Lors de cette rencontre, les deux parties «ont examiné les opportunités de coopération militaire bilatérale, ainsi que les voies et moyens de consolidation de la coordination sur les questions d'intérêt commun».

Ils ont également évoqué «les défis sécuritaires que traversent le monde, en général, et le continent africain, en particulier et échangé les points de vue sur les différentes questions d'actualité».

A cette occasion, le Général d'Armée a prononcé une allocution dans laquelle il a,



tout d'abord, «souhaité la bienvenue au responsable ougandais et s'est félicité du niveau atteint par les relations bilatérales entre l'Algérie et l'Ouganda durant ces dernières années». «Tout d'abord, je suis heureux de vous accueillir, ainsi que la délégation qui vous accompagne, au siège de l'Etat-major de l'ANP, à l'occasion de cette visite qui constitue une opportunité pour promouvoir notre coopération militaire bilatérale, au mieux des intérêts mutuels de nos deux peuples amis», a relevé le Général d'Armée Saïd Chanegriha. «En cette occasion, je me félicite du niveau atteint par les relations bilatérales entre l'Algérie et l'Ouganda, durant ces dernières années, qui s'est matérialisé par la densité des échanges de visites entre les deux pays», a-t-il souligné. «Dans ce cadre, la visite officielle effectuée par Monsieur le président de la République d'Ouganda, Monsieur Yoweri Museveni en Algérie, en mars 2023, à l'invitation de son frère, Monsieur Abdelmadjid Tebboune, président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, a donné un fort élan et une réelle dynamique au processus des relations de coopération entre les deux pays, particulièrement dans le domaine du renforcement de leur engagement commun en faveur des questions africaines et de l'instauration de la paix, de la sécurité et du développement à travers tout le continent», a-t-il mentionné. Le Général d'Armée a souligné également «l'entière

disposition de l'ANP à aller de l'avant sur la voie du développement de la coopération militaire, en concrétisation de la vision stratégique des dirigeants des deux pays». «Au sein de l'ANP, nous tenons à concrétiser la vision stratégique des dirigeants des deux pays, visant à promouvoir le partenariat entre nos armées respectives, et ce, à travers l'instauration d'une dynamique efficace dans le domaine de la coopération militaire et la mise en place des mécanismes adéquats pour ce faire», a-t-il affirmé.

«Enfin, je tiens à vous réitérer notre entière disposition pour aller de l'avant sur la voie du développement de la coopération militaire entre nos institutions respectives, au mieux des intérêts de nos deux pays», a-t-il ajouté.

De son côté, le Général d'Armée Muhoozi Kainerugaba a salué «la qualité de l'accueil qui lui a été réservé ainsi qu'à sa délégation», de même qu'il a exprimé «sa satisfaction de la forte volonté affichée par la partie algérienne pour renforcer les relations de coopération et les concertations entre les deux pays sur les questions d'intérêt commun, à même de contribuer à la sécurité et à la stabilité dans le continent africain».

Au terme de cette rencontre, le Chef des Forces de la Défense Populaires Ougandaises «a procédé à la signature du livre d'or de l'Etat-major de l'ANP avant que les deux parties n'échangent des présents symboliques», conclut le communiqué.

EN QUALITÉ D'ENVOYÉ SPÉCIAL DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Saihi reçu à Antananarivo par le Président malgache

Le ministre de la Santé, M. Abdelhak Saihi a été reçu, mardi à Antananarivo, en qualité d'envoyé spécial du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, par le président de la République de Madagascar, M. Andry Rajoelina, indique un communiqué du ministère.

A cette occasion, M. Saihi «a remis au Président malgache une lettre manuscrite de son frère, le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune», précise la même source ajoutant que cette rencontre a été «l'occasion de mettre en avant les relations fraternelles solides entre les deux pays, et de renouveler l'engagement commun à renforcer la coopération bilatérale dans divers secteurs», abordant, par la même, «l'importance de réactiver les cadres de coopération entre les deux pays». Lors de cette rencontre, «les deux Présidents ont échangé, à travers l'envoyé spécial, leurs sincères salutations, réaffirmant la nécessité de consolider le partenariat stratégique entre l'Algérie et Madagascar», notamment dans «les domaines de coopération prioritaires, dont l'énergie solaire, la fabrication de médicaments, l'agriculture et le développement rural, outre l'échange d'expertise dans les secteurs de l'industrie et du tourisme, et le renforcement des programmes de formation afin de répondre aux aspirations des deux pays». Dans le cadre de cette rencontre, à laquelle a assisté l'Ambassadeur d'Algérie à Madagascar, le ministre a mis en avant «l'importance de coordonner les efforts pour renforcer les relations bilatérales et les hisser à la hauteur des ambitions des dirigeants des deux pays et de leurs peuples».

Pour sa part, M. Rajoelina s'est dit «fier des relations privilégiées entre l'Algérie et Madagascar», saluant «le rôle pivot de l'Algérie au niveau continental», exprimant sa «parfaite considération» au président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune.

Le président malgache a également réaffirmé que la République de Madagascar soutenait, avec force, toute initiative ou proposition algérienne servant les intérêts des deux pays frères, conclut le communiqué.

ONU

Attaf rencontre à New York nombre de ses homologues de pays frères et amis

Le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, M. Ahmed Attaf, a rencontré, mardi à New York, nombre de ses homologues de pays frères et amis, en marge de sa présidence des réunions de haut niveau programmées dans le cadre de la présidence algérienne du Conseil de sécurité, indique un communiqué du ministère.

Dans ce cadre, «le ministre d'Etat s'est entretenu avec la vice-Première ministre, ministre des Affaires étrangères et européennes de la République de Slovaquie, Mme Tanja Fajon, le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération interna-

tionale de la République fédérale de Somalie, M. Ahmed Moalim Fiqi, le ministre libyen chargé de la gestion du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Gouvernement d'union nationale de l'Etat de Libye, Taher Al-Baour, le ministre des Affaires étrangères de la République du Rwanda, M. Olivier Nduhungirehe, et le sous-secrétaire d'Etat au ministère des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, M. Hamish Falconer», précise le communiqué. La rencontre de M. Attaf avec son homologue slovène a permis de «passer en

revue les progrès réalisés dans le renforcement du partenariat économique entre les deux pays» et d'«échanger les vues sur plusieurs questions à l'ordre du jour du Conseil de sécurité». Les entretiens avec le ministre somalien des Affaires étrangères ont porté sur «les moyens à même de dynamiser la coopération bilatérale et de renforcer la coordination entre les deux pays, durant leurs mandats actuels de membres du Conseil de sécurité, au service des causes arabes et africaines».

Avec le ministre libyen, M. Attaf a «passé en revue les développements de la situation sur la scène libyenne et discuté de la poursuite des efforts conjoints pour l'appro-

fondissement des relations de fraternité et de coopération entre les deux pays frères». Avec son homologue rwandais, le ministre d'Etat a «procédé à un échange de vues et d'analyses concernant nombre de questions africaines d'actualité et examiné les perspectives de promotion des relations bilatérales à la lumière de ce qui a été convenu entre les dirigeants des deux pays lors de leur rencontre en décembre dernier». La rencontre avec le sous-secrétaire d'Etat britannique a été l'occasion de «discuter des moyens permettant de poursuivre le dialogue stratégique et de renforcer la coopération économique entre les deux pays», conclut le communiqué.

**COUP D'ENVOI D'UNE
CARAVANE DE FORMATION :**
**Les opportunités
d'investissement
et
d'entrepreneuriat
au profit des
jeunes du Sud**

Le coup d'envoi de la caravane de formation sur les opportunités d'investissement et d'entrepreneuriat au profit des jeunes du Sud a été donné lundi soir à Alger.

A cette occasion, le vice-président du Conseil supérieur de la jeunesse (CSJ), chargé de la coordination et du suivi des projets, Anis Abdelilah Ailoul, a indiqué que cette caravane, qui sillonnera, jusqu'au 28 janvier, plusieurs wilayas du Sud, s'inscrit dans «la stratégie du Conseil supérieur de la jeunesse visant à renforcer la contribution des jeunes au développement de l'économie».

De son côté, le vice-président du CSJ, chargé des questions d'autonomisation des jeunes, Salah Korichi, a précisé que cette caravane est composée de jeunes formateurs spécialisés dans le domaine de l'entrepreneuriat et des start-up, qui «formeront les jeunes du Sud à travers des ateliers sur les moyens de concrétiser leurs idées innovantes pour créer leurs propres entreprises et se lancer dans l'entrepreneuriat».

CONCOURS DE RECRUTEMENT À L'ALGÉRIE POSTE :

**Sid Ali Zerrouki
annonce
l'ouverture
de 476 postes
à pourvoir
à travers le pays**

Le ministre de la Poste et des télécommunications, Sid Ali Zerrouki, a annoncé l'ouverture d'un concours de recrutement pour 476 postes à pourvoir à travers tout le territoire national.

Lors de son discours à l'occasion de la signature de deux accords dans le domaine de la numérisation entre le Conseil populaire national et les ministères de la Poste et des télécommunications, ainsi que de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Zerrouki a insisté sur la valorisation des compétences humaines du secteur, l'amélioration des conditions de travail et la réduction de la pression sur les employés de l'Algérie Poste.

Il a ajouté que, dans ce cadre, un concours pour recruter 476 travailleurs sera ouvert à travers le pays, et que les inscriptions débiteront le samedi 25 janvier prochain, via la plateforme numérique officielle de l'Algérie Poste.

Le ministre a assuré que l'opération de recrutement sera menée de manière équitable et transparente, garantissant l'égalité des chances pour tous les candidats.

R.N.

RAMADHAN/PRÉPARATIFS :

Prise en charge de toutes les demandes d'autorisations de domiciliation bancaire au profit des importateurs de produits alimentaires

Le ministre du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national, Tayeb Zitouni, a annoncé, hier à Alger, la prise en charge de toutes les demandes d'autorisations de domiciliation bancaire au profit des importateurs de bananes, de fruits secs et séchés, d'épices, de levure, de thé et de café vert destinés à la vente en l'état, dans le cadre des préparatifs pour le mois sacré de Ramadhan.

PAR ROSA CHAOUI



L'annonce est intervenue lors des travaux d'une rencontre conjointe consacrée au débat des dispositions prises dans le cadre des préparatifs pour le mois de Ramadhan, coprésidée par M. Zitouni et le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Youcef Cherfa, en présence des différents organes sous tutelle des deux secteurs, ainsi que de représentants des ministères de l'Intérieur et des Transports.

Toutes les mesures nécessaires ont été

prises pour «satisfaire toutes les demandes d'autorisations de domiciliation bancaire au profit des importateurs de banane, de fruits secs et séchés, d'épices, de levure, de thé et de café vert destinés à la vente en l'état, l'objectif étant de les importer dans les délais et d'assurer le suivi des opérations par les services de contrôle», a souligné le ministre.

Le ministre a affirmé, en outre, que le traitement des dossiers d'importation par les inspections frontalières sera

«rapide» en vue de réduire la durée de dédouanement des conteneurs et de faciliter la mise des produits importés sur le marché «en un temps record».

Le ministre a souligné que des équipes conjointes intensifieront leurs contrôles au niveau des chambres froides et des entrepôts de produits agricoles stockés, qu'ils relèvent ou non du système officiel de régulation, ajoutant que ces contrôles viseront également à encadrer les opérations de déstockage des réserves de pommes et de bananes.

Il a également indiqué qu'un suivi quotidien des opérations de broyage du blé dur destiné à la production de semoule sera effectué, après le maintien du quota supplémentaire estimé à 20% des capacités de production, précisant que la distribution sera contrôlée au niveau des wilayas.

Par ailleurs, les services du ministère veilleront à la mise en œuvre d'un programme de renforcement de la production laitière par l'injection d'une quantité supplémentaire estimée à 3.000 tonnes de lait en poudre afin de répondre à la demande croissante pendant le mois de Ramadhan.

Dans son allocution, M. Zitouni a également évoqué les mesures prises par son département ministériel pour garantir la disponibilité de divers produits, notamment de large consommation, durant le mois de Ramadhan prochain.

R.C.

LE LANCEMENT EST FIXÉ À PARTIR DU 1 MARS 2025 :

L'acquittement des vignettes automobiles passe au numérique

PAR : IDIR AMMOUR

Fini les souffrances des temps modernes ! La technologie vient à la rescousse ! En effet, l'État algérien semble prendre les choses au sérieux, en mettant en œuvre une administration virtuelle qui vise à rapprocher davantage l'administration du citoyen. L'objectif d'asseoir de nouveaux modes de gestion, caractérisés par la célérité, l'efficacité et la transparence, à travers l'introduction de moyens modernes dans le service public et la prise d'autres mesures pour l'assouplissement des procédures administratives et l'amélioration des conditions d'accueil des citoyens. Et dans le cadre de la poursuite des efforts à moderniser l'administration et à simplifier les procédures d'obtention des documents, en les fournissant à distance, la Direction générale des impôts (DGI), emboîte le pas à plusieurs secteurs, en indiquant par le biais de sa directrice que le lancement de la vente en ligne

des vignettes automobiles à partir du 1er mars 2025. Lors de son passage sur le plateau de l'émission *Echourouk Morning*, la directrice a indiqué que le produit de la vente des vignettes a connu une hausse, passant de 8,6 milliards à 8,7 milliards de DA jusqu'en novembre 2024. Elle a précisé qu'entre le 1er janvier et le 18 janvier 2025, 78 millions de DA ont été collectés, ce qui équivaut à la vente de 29 924 vignettes. Amel Abdellatif a également révélé que la loi de finances 2025 prévoit des mesures pour prolonger l'exonération temporaire jusqu'au 31 décembre 2025. Ainsi, les automobilistes pourront désormais acheter leur vignette en ligne, sans déplacement, grâce à un système accessible 24h/24 et 7j/7. Le reçu d'achat, ainsi que la vignette automobile, pourront être téléchargés directement et présentés aux agents de contrôle en cas de besoin. Il est important de noter que l'apposition physique de la vignette sur le pare-brise ne sera plus

obligatoire pour les vignettes acquises en ligne. Cette numérisation des services permettra les paiements via carte interbancaire ou Edahabia, mettant fin aux longues files d'attente dans les bureaux des impôts. Une innovation particulièrement bénéfique pour les retardataires et les nouveaux propriétaires de véhicules, qui pourront effectuer leurs démarches rapidement et éviter les pénalités de retard. Autre avancée significative : en cas de perte, vol ou détérioration de la vignette achetée en ligne, une réédition gratuite sera possible via la plateforme. Cette mesure s'inscrit dans une volonté plus large de modernisation des services publics, visant à la fois à améliorer le service aux usagers et à optimiser les ressources de l'État. Cette initiative de la DGI marque un tournant dans la gestion des formalités fiscales en Algérie, promettant une expérience utilisateur simplifiée et une administration plus efficiente.

I.A.

ABSENCE DE DETTE EXTÉRIEURE, TAUX D'INFLATION ET ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

L'économie algérienne dévoile sa robustesse



L'économie algérienne est placée sous de bons auspices. Avec un taux de croissance à 3,4%, une maîtrise de l'inflation ne dépassant pas les 4% et une dette toujours revue à la baisse, les perspectives de l'économie nationale affiche une meilleure perspective pour cette année selon la dernière note de conjoncture de la Banque mondiale publiée le 16 janvier dernier.

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

La plus grande institution financière du monde vient encore une fois confirmer la bonne santé financière de l'économie algérienne. Dans sa note de conjoncture, comme il est de tradition en chaque début d'année, la Banque mondiale confirme que « la croissance est restée robuste et l'inflation a baissé progressivement à

partir du 1er semestre de l'année 2024 ». En matière d'endettement, le rapport de la BM signale que « l'Algérie a mieux fait que les pays arabes et méditerranéens ».

Le niveau de la dette publique représente moins de 50% par rapport au PIB. Ce qui reste encore à l'avantage du pays comparativement aux pays de la zone Euro comme la France, l'Italie, l'Espagne et la Grèce dont le niveau de l'endettement avoisine les 110% de leur PIB.

La croissance de l'Algérie ne mise pas uniquement sur ces exportations hydrocarbures. Le rapport indique clairement que la reprise de la production en pétrole et gaz va être assurée tout au long de l'année. L'Algérie qui vient lancer les opérations du corridor énergétique avec les pays de l'UE et qui mise sur l'exportation de l'hydrogène vert comme principale ressource énergétique renouvelable pour un marché de 450 millions de consommateurs.

Mais cette fois, c'est le potentiel en hors hydrocarbures qui devrait procurer des recettes supplémentaires.

C'est en effet ce qu'avait confirmé le

vice-président de la BM pour la zone Afrique du Nord et Moyen-Orient en décembre 2024 en indiquant que « l'Algérie pourra devenir le leadership de la région dans plusieurs domaines ». Les atouts sont déclinés en termes de proximité des marchés européens et arabes avec une perspective pour les pays africains dont l'essentiel des produits exportés en hors hydrocarbures peuvent avoisiner les 29 milliards de dollars en 2030.

Par rapport au reste du monde, le nouvel essor de l'économie algérienne est vu comme une spécificité parmi certains pays de la région que ce soit en Afrique, en Europe du sud ou au Moyen-Orient. Ces derniers, dont leur croissance est au ralenti causée par une longue récession, ne sont plus placés dans les pays à dynamisme de croissance selon le rapport de la Banque mondiale. A peine un taux qui ne dépasse pas les 2% pour les mieux lotis parmi ces pays, va automatiquement favoriser l'Algérie à mettre en œuvre son programme stratégique de dynamiser les échanges et les exportations tous azimuts.

F. A.

COOPÉRATION ÉNERGÉTIQUE L'Algérie et l'Allemagne renforcent leurs échanges

Le ministre d'État, ministre de l'Énergie, des Mines et des Énergies Renouvelables, Mohamed Arkab, a eu ce mardi des entretiens bilatéraux avec le secrétaire d'État du ministère fédéral allemand de l'Économie et de la Protection du Climat, Philipp Nimmermann.

Lors de cette réunion, les deux parties ont discuté des opportunités d'investissement et d'échange d'expériences entre les entreprises algériennes et allemandes, notamment dans les secteurs des énergies nouvelles et renouvelables. Cette rencontre a eu lieu, selon un communiqué du ministère, en marge de la première réunion ministérielle des ministres de l'Énergie des pays concernés par le projet «Corridor Sud de l'Hydrogène (South2 Corridor)». L'entretien a également vu la participation du secrétaire d'État auprès du ministre de l'Énergie, chargé des énergies renouvelables, du secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères, chargé de la communauté nationale à l'étranger, ainsi que de l'ambassadeur d'Algérie en Italie, des directeurs généraux de Sonatrach et Sonelgaz, et de plusieurs cadres du ministère. Les discussions ont porté sur les moyens de renforcer la coopération entre l'Algérie et l'Allemagne dans les domaines de l'énergie et des énergies nouvelles et renouvelables. Il a également été question de la mise en œuvre de projets stratégiques communs, dont le projet du «Corridor Sud de l'Hydrogène». Les deux parties ont aussi échangé sur les opportunités d'investissement et le partage des expériences entre les entreprises algériennes et allemandes, en particulier dans le secteur des énergies renouvelables. Les deux parties ont exprimé leur satisfaction quant au niveau élevé des relations de coopération et de partenariat stratégique entre les deux pays, en plus de la réduction de l'empreinte carbone, du transfert de technologies et de la formation.

Dans ce contexte, le ministre d'État a présenté les différents programmes de l'Algérie pour le développement de la production de gaz naturel et d'électricité, ainsi que les projets visant à développer les énergies renouvelables dans le cadre de la stratégie nationale de transition énergétique.

GAZ

La demande devrait encore augmenter en 2025, selon l'AIE

La consommation mondiale de gaz naturel a atteint un record historique en 2024, et l'appétit pour le gaz devrait encore grandir en 2025, selon un rapport de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) publié ce mardi.

Le monde a consommé 115 milliards de m3 de gaz naturel (d'origine fossile) de plus qu'en 2023, une hausse de 2,8% bien au-dessus du taux de croissance moyen de 2% des années 2010 à 2020, a indiqué l'AIE sur la base de données préliminaires dans son rapport trimestriel sur le marché du gaz. En octobre, l'AIE avait évalué la consommation mondiale de gaz à 4.200 milliards de m3 pour 2024.

Selon les premières estimations, le gaz a couvert «environ 40% de l'augmentation de la demande énergétique mondiale», une part supérieure à tout autre combustible, indique l'AIE, l'agence de l'énergie de l'OCDE

basée à Paris. Le gaz «continue de remplacer le pétrole et les produits pétroliers dans divers secteurs», tels que le transport routier longue distance et le secteur de la production électrique.

La combustion du gaz entraîne moins de rejets de CO2 que celles du charbon et du pétrole. La demande de gaz devrait encore «augmenter en 2025, principalement grâce à la croissance rapide des marchés asiatiques», explique l'AIE qui souligne que «dans le même temps, l'équilibre gazier mondial reste fragile, l'offre demeurant serrée et les tensions géopolitiques continuant d'alimenter la volatilité des prix».

L'AIE relève également que si l'arrêt du transit du gaz russe par l'Ukraine le 1er janvier 2025 «ne devrait pas constituer un risque imminent pour la sécurité de l'approvisionnement de l'Union européenne, il pourrait accroître les besoins d'importation de gaz naturel liqué-

fié (GNL) de l'UE et resserrer les fondamentaux du marché cette année». Ce gaz sous forme liquide acheminé via des navires méthaniers est très convoité en Asie ainsi qu'en Europe, qui a dû compenser depuis le début de la crise en Ukraine en 2022, le manque de gaz russe, historiquement acheminé vers l'Ouest dans des gazoducs terrestres. Les importations européennes de GNL ont toutefois reculé de 18% en 2024.

Les Etats-Unis conservent leur place de premier fournisseur pour l'Europe, malgré une baisse de la demande de 18%, suivis de la Russie dont les apports de ce gaz liquide vers l'Europe, principalement acheminés depuis le méga-champ sibérien de Yamal LNG, ont au contraire augmenté de 17%.

La Belgique, la France et l'Espagne représentaient pour 85% des importations totales de GNL de l'Europe en provenance de Russie en 2024.

NOUVELLE LOI SUR LA GESTION DES DÉCHETS

Redéfinir la notion des déchets en matière première à valoriser

La ministre de l'Environnement et de la Qualité de la vie, Nadjiba Djilali, a affirmé, lundi à Alger, que le texte de la nouvelle loi relative à la gestion des déchets consacrait le principe de responsabilité élargie du producteur, permettant ainsi de redéfinir la notion du déchet, qui ne doit plus être considéré seulement comme un problème à éliminer, mais comme une matière première à valoriser et une ressource économique essentielle pour l'industrie manufacturière.

La ministre répondait aux préoccupations des membres du Conseil de la nation, lors d'une plénière présidée par Salah Goudjil, président du Conseil, en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Kaouter Krikou, et consacré au débat du texte de loi modifiant et complétant la loi n° 01-19 du 12 décembre 2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets.

A cette occasion, Mme Djilali a précisé que la stratégie nationale de la gestion intégrée des déchets, établie dans le texte de la nouvelle loi, permettrait de mettre en place des plans d'action visant à réaliser les objectifs dans les délais fixés.

Elle a souligné, à ce propos, que le nouveau texte consacre le principe de responsabilité élargie, en redéfinissant la notion de déchet, qui ne doit plus être considéré comme un problème à éliminer, mais comme une matière première à valoriser et une ressource économique qui

contribue à la relance de l'industrie manufacturière, en recourant à l'organisation écologique et à l'éco-conception.

La ministre a rappelé, dans ce sens, les incitations offertes par l'Etat pour développer les activités de collecte, de transport, de valorisation et d'élimination des déchets, outre celles prévues dans les lois de finances, notamment les mesures du décret exécutif qui accorde des exonérations fiscales pendant cinq ans aux entreprises spécialisées dans la collecte des déchets ménagers. Elle a également salué la nouvelle loi sur l'investissement permettant de réaliser des projets prometteurs dans le domaine du traitement des déchets à travers les différentes wilayas.

Concernant les textes d'application de la nouvelle loi, la ministre a rassuré que leur promulgation interviendra après l'adoption du texte, ce qui garantira une mise en œuvre optimale des nouvelles mesures.

Dans son rapport préliminaire

sur le texte de loi, la commission des équipements et du développement local du Conseil de la nation a souligné que la loi renforcera le système législatif et réglementaire en vigueur, et permettra ainsi une transition vers une économie circulaire et la mise en place de mécanismes de financement appropriés.

Elle a salué l'initiative du Gouvernement de modifier et compléter la loi, qui est une concrétisation des engagements du président de la République et une réponse aux objectifs de développement durable, d'une part, et une mise en conformité avec le nouveau modèle économique adopté par le pays, basé sur les principes de l'économie circulaire, d'autre part.

Le texte de la nouvelle loi sur la gestion des déchets sera soumis demain à l'adoption lors d'une séance plénière du Conseil de la nation, et ce, après avoir été adopté par les membres de l'Assemblée populaire nationale.

BOURSE D'ALGER

Nouvelles dispositions pour la numérisation des transactions

La Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (Cosob) a annoncé, lundi, de nouvelles dispositions de passation des ordres de bourse qui incluent, notamment, des supports électroniques et téléphoniques, invitant les Intermédiaires des opérations de bourse (IOB) à se conformer à ces nouvelles modalités dans un délai de 6 mois. "Dans le cadre de la poursuite de ses efforts pour dynamiser le marché financier algérien et en réponse à la forte dynamique de digitalisation des services financiers que connaît le pays, la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (Cosob) annonce la publication de l'instruction Cosob n° 10-24 du 31 décembre 2024, portant sur les modalités de passation des ordres de bourse", a indiqué, dans un communiqué, l'autorité de régulation. Cette instruction précise "les dispositions de l'article 21 du règlement Cosob n 15- 01 du 15 avril 2015 relatif aux conditions d'agrément, aux obligations et au contrôle des intermédiaires en opérations de bourse (IOB)", ajoute la Cosob, soulignant que cette instruction "s'inscrit pleinement dans les efforts visant à améliorer la transparence, l'efficacité et la sécurité des transactions boursières dans un environnement de plus en plus numérisé". Cette instruction introduit des "modalités de passation des ordres de bourse qui incluent notamment des supports électroniques et téléphoniques notamment les plateformes de passation et de suivi des ordres de bourse", a-t-on expliqué. Elle vise également "à garantir une gestion plus souple, plus sécurisée et plus accessible des transactions boursières pour les investisseurs, en particulier à travers des dispositifs numériques", a fait savoir le communiqué.

Dans ce cadre, la Cosob a invité les intermédiaires des opérations de bourse agréés à se conformer aux dispositions de cette nouvelle instruction dans un délai de 6 mois, assurant que "ce processus constitue une avancée importante dans la stratégie de modernisation du marché financier et s'inscrit dans la continuité de l'adaptation du cadre réglementaire afin de permettre la numérisation des services financiers".

Delmi : « Nous visons à organiser l'élevage du bétail et la production de viande en multipliant les rencontres avec les éleveurs »

Lundi, à Djelfa, Abdelatif Delmi, secrétaire général de l'Union nationale des paysans algériens, a affirmé que l'initiative d'organiser des rencontres régionales avec les éleveurs et divers acteurs du secteur constitue une « véritable opportunité » pour organiser l'élevage du bétail et la production de viande rouge.

Lors de l'inauguration de la première rencontre régionale sur « le développement des systèmes de production, l'organisation de la profession d'éleveur de bétail et les mécanismes de régulation du marché des fourrages », tenue au Centre de recherche pastorale de l'Université Ziane-Achour, le responsable a précisé que son organisation, en coordination avec la Chambre nationale d'agriculture, a pour objectif de soulever les préoccupations des éleveurs pour les transmettre aux autorités nationales.

Il a expliqué que cette initiative, qui a commencé dans la wilaya de Djelfa, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des décisions et orientations du président de la République,

Abdelmadjid Tebboune, lors de la commémoration du 50e anniversaire de l'Union nationale des paysans algériens en novembre dernier. Elle visera progressivement les régions de l'ouest, de l'est ainsi que du sud du pays. M. Delmi a souligné que « l'intérêt porté à la filière de la viande rouge et à l'organisation de l'élevage du bétail découle de la prise de conscience de leur importance en tant qu'outils puissants pour contribuer à la sécurité alimentaire, créer des emplois, sans oublier de soutenir la croissance économique visée ». Il a insisté sur la nécessité de fournir des points d'eau, des médicaments et des laboratoires d'analyses médicales près des éleveurs afin de développer ces filières. Le responsable a également souligné l'importance de lutter contre l'abattage des femelles de bétail et de renforcer la surveillance des abattoirs pour augmenter le cheptel, améliorer les races et renforcer la durabilité environnementale dans les zones pastorales, tout en prenant en compte les aspects sociaux des éleveurs pour améliorer

leur stabilité. De son côté, le président de la Chambre nationale d'agriculture, Mohamed Yezid Hambli, a précisé que l'organisation de cette rencontre a permis de traiter un « sujet essentiel » pour accélérer le développement durable en organisant la profession d'éleveur et la production de viande rouge. Il a ajouté que « l'Algérie mène une véritable bataille pour atteindre la sécurité alimentaire, une bataille qui reflète une volonté politique ferme, faisant de la sécurité alimentaire un enjeu stratégique et un objectif de développement commun », soulignant que cette orientation a été clairement exprimée par l'appel du président de la République à trouver une solution durable à la hausse des prix de la viande rouge et à la régulation du marché du bétail.

M. Hambli a rappelé que, malgré les défis auxquels font face les régions steppiques et pastorales, « l'Algérie a réussi à accomplir d'importants progrès, tels que la réhabilitation des pâturages steppiques à travers de grands projets comme le barrage vert,

la création de réserves pastorales et la promotion de la culture de plantes résistantes à la sécheresse, ainsi que l'installation de points d'eau alimentés par l'énergie solaire pour alléger le fardeau des éleveurs ».

Les solutions proposées pour développer la filière incluent la création de nouvelles races locales afin d'augmenter la production nationale et réduire la dépendance aux importations, ainsi que la nécessité d'organiser les espaces de pâturage et de finaliser l'adoption de la loi de gestion des pâturages steppiques, selon le même intervenant.

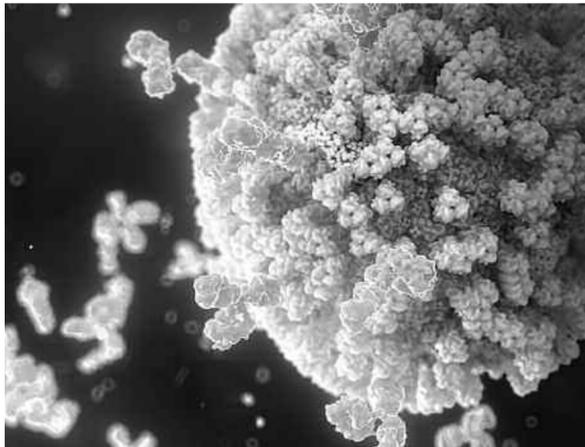
Cette rencontre, qui a réuni des représentants de la filière provenant de 16 wilayas du centre du pays, a constitué une occasion propice pour exprimer les préoccupations et les intérêts liés à l'élevage du bétail, comme la demande de fourniture de fourrages, l'extension des zones de pâturage et le renforcement de la disponibilité des vaccins pour lutter contre les maladies affectant le cheptel.

Grippe : Faut-il renforcer son système immunitaire lorsqu'un virus circule ?

Lorsqu'un virus circule, certaines personnes choisissent de renforcer leur système immunitaire, par exemple à l'aide de compléments alimentaires. Mais est-ce vraiment une bonne idée ? La réponse est non !

Dès que vous êtes infecté par un virus tel que le virus du rhume, de la grippe ou du covid-19, votre système immunitaire entre en action. Ce système se déploie à plusieurs niveaux. La première barrière contre les agents pathogènes est assurée par la peau et les muqueuses. Ainsi, si un virus pénètre dans les voies respiratoires par le nez, les muqueuses le piègent et tentent de l'éliminer. C'est la raison pour laquelle on tousse, on éternue ou le nez coule. Si le virus parvient à dépasser cette première barrière et à s'infiltrer dans les cellules pulmonaires, une deuxième barrière est activée : les macrophages. Ils ressemblent à de petits pacmans. Ils s'attaquent aux cellules pulmonaires affectées, mais de manière si agressive que le tissu pulmonaire lui-même est meurtri. De plus, les macrophages ne peuvent pas combattre seuls le virus. Par conséquent, ils envoient des signaux aux cellules immunitaires, qui à leur tour se déplacent vers les cellules pulmonaires. Les cellules immunitaires entrent en contact avec le virus et produisent des anticorps spécifiques. S'ils sont suffisamment développés après quelques semaines, ces anticorps peuvent attaquer et, dans le meilleur des cas, désactiver le virus.

Un système immunitaire trop puissant peut aggraver les symptômes de la maladie



Dans la mesure où ce sont précisément les réactions du système immunitaire qui vont endommager vos poumons, il est préférable de ne pas trop le booster. Augmenter le nombre de cellules immunitaires dans votre corps risquent de causer des dommages plus importants. Sans oublier que c'est le système immunitaire qui provoque les symptômes de la maladie, et non le virus lui-même. C'est le prix à payer pour éliminer un virus de notre organisme. Prendre des suppléments pour soulager la fièvre, la toux et les douleurs pulmonaires n'est pas non plus une bonne idée. En effet, l'inflammation joue un rôle important dans le processus de guérison.

Que faire pour éviter la contamination lorsqu'un virus circule ?
C'est simple, prenez soin de votre système immunitaire au quotidien. Et ne le booster pas seulement lorsqu'un virus circule. Mangez et vivez sainement. Ne fumez pas, faites suffisamment d'exercice, buvez peu d'alcool, dormez suffisamment et limitez le stress : ce sont encore les meilleurs "boosters" pour une bonne immunité tout au long de l'année.

Les symptômes d'un système immunitaire affaibli

Le système immunitaire protège l'organisme contre les envahisseurs indésirables, tels que les bactéries et les virus. Mais lorsque votre système immunitaire se dérègle, vous pouvez souffrir d'allergies, d'eczéma ou de maladies auto-immunes telles que la polyarthrite rhumatoïde. Au moins 80 maladies sont causées par des problèmes de système immunitaire. Quels sont les signes/symptômes d'un système immunitaire affaibli ? Plusieurs signes peuvent laisser penser que votre système immunitaire est affaibli. Toutefois, il est important de noter que ces symptômes peuvent également être associés à d'autres conditions médicales.

Sécheresse oculaire. Une maladie

auto-immune signifie que le système immunitaire attaque l'organisme au lieu de le défendre. De nombreuses personnes atteintes d'une maladie auto-immune souffrent de sécheresse oculaire. Vous pouvez avoir l'impression d'avoir de la poussière dans les yeux, comme si quelque chose était coincé dans votre œil. Vous pouvez également ressentir une douleur, une rougeur ou une vision floue. Mains froides.

Un système immunitaire affaibli peut provoquer une inflammation des vaisseaux sanguins. Les doigts, les orteils, les oreilles et le nez ont alors plus de mal à se réchauffer. La peau de ces zones devient blanche puis bleue lorsqu'elle est exposée au froid. Une fois que la circulation sanguine est rétablie, la peau peut devenir rouge. Problèmes de transit intestinal.

Une diarrhée qui persiste pendant plus de deux à quatre semaines peut être le signe que votre système immunitaire attaque la paroi de votre intestin grêle ou de votre tube digestif. Mais la constipation est également un signal d'alarme. Elle peut signifier que votre système immunitaire oblige vos intestins à travailler plus lentement.

Fatigue. Si vous vous sentez extrêmement fatigué, cela peut signifier qu'il y a un problème au niveau du mécanisme de défense de votre corps. Dans ce cas, il est peu probable que le sommeil suffise à vous soulager.

Articulations douloureuses. Lorsque vos articulations sont enflammées, elles peuvent être douloureuses, raides ou gonflées, surtout le matin.

Léger fièvre. Si votre température corporelle est supérieure à la normale, il se peut que votre système immunitaire commence à être surmené. Cela peut être dû à une infection naissante ou à une maladie auto-immune.

Guérison plus lente. Si votre système immunitaire est affaibli, il vous faudra plus de temps pour guérir d'une grippe, par exemple, ou d'un rhume. De même, si vous vous blessez (coupures et éraflures), la cicatrisation prendra plus de temps.

Éruption cutanée. Votre peau est la première barrière de votre corps contre les germes. Son aspect et sa texture peuvent refléter le bon fonctionnement de votre système immunitaire. Les démangeaisons, la sécheresse et la rougeur de la peau sont des symptômes courants d'inflammation. Il en va de même pour les éruptions cutanées douloureuses ou qui ne disparaissent pas. Les personnes atteintes de lupus ont souvent des éruptions en forme de papillon sur le nez et les joues. Les poussées de boutons de fièvre sont souvent liées à un affaiblissement du système immunitaire.

Taches blanches. Il arrive que le système immunitaire se mette à combattre les cellules pigmentaires de la peau, appelées mélanocytes. Dans ce cas, des taches blanches apparaissent sur le corps.

Jaunissement de la peau ou des yeux. Cela signifie que vous avez la jaunisse et que votre système immunitaire attaque et détruit les cellules saines du foie. Cela peut conduire à une maladie appelée hépatite auto-immune.

Infections répétées. Si vous devez prendre des antibiotiques plus de deux fois par an (quatre fois pour les



Bon à savoir

Le bouillon de poule est-il vraiment efficace contre le rhume ?

Le bouillon de poule est vanté depuis des lustres comme un remède naturel pour soigner le rhume. Qu'en est-il réellement ? Que dit la science ? Quelle est la meilleure recette de bouillon au poulet en cas de refroidissement ?

Bouillon de poule, un médicament contre les virus ?

Selon une étude publiée en 2000 dans la revue Chest, la soupe de poulet inhiberait l'activité des globules blancs impliqués dans les processus inflammatoires (neutrophiles). Cela pourrait potentiellement réduire les symptômes inflammatoires associés au rhume. Mais il s'agit d'une étude expérimentale avec des neutrophiles placés dans des tubes à essai. L'effet du bouillon de poule n'a pas été testé chez l'homme. De plus, les chercheurs n'ont pu trouver aucune explication biologique à ce résultat.

Une étude de 1978, également publiée dans Chest, a comparé l'effet de l'eau chaude, de l'eau froide et du bouillon de poule chez l'homme. Tant l'eau chaude que la soupe de poulet ont temporairement amélioré la fonction de la muqueuse nasale. Cela était probablement dû aux vapeurs chaudes, mais

l'effet de la soupe de poulet était légèrement plus fort que celui de l'eau chaude. Cependant, il s'agissait d'une expérience sur des sujets sains (sans rhume). De plus, seuls 15 sujets ont participé à cette étude. On ne peut donc pas en déduire que la soupe de poulet aide à lutter contre le rhume. Des chercheurs japonais ont découvert en 2008 que les cuisses et les croupions de poulet contiennent suffisamment de collagène pour exercer un effet hypotenseur sur la tension artérielle. Le collagène doit ensuite être décomposé lors de la digestion en petites protéines (peptides), qui exercent un effet inhibiteur sur une protéine (l'enzyme de conversion de l'angiotensine - ECA), qui augmente la tension artérielle. Une soupe à base de cuisses ou de croupions de poulet est donc préférable à une soupe à base de poitrine de poulet, car dans cette dernière, la teneur en collagène est plus faible.

Il existe une autre théorie sur le bouillon de poule, ajoute le Dr Ir. Eric De Maerteleire, auteur de plusieurs ouvrages sur la santé. « Une étude de 1998 a montré que le bouillon de poulet pouvait améliorer la fonction de la muqueuse nasale. Cela était probablement dû aux vapeurs chaudes, mais

notre nez), réduisant ainsi les infections. Les virus sont arrêtés par ces poils et ne pénètrent pas assez profondément dans nos voies respiratoires. » Mais ce n'est pas tout. La viande de poulet est également riche en protéines contenant de la cystéine. Selon le Dr Ir. Eric De Maerteleire, « Cet acide aminé souffre agit comme un antioxydant et élimine les toxines du corps, car il compose entre autres le glutathion, un antioxydant puissant. La cystéine soutient ainsi le système immunitaire. Mais la cystéine libre, que l'on trouve également dans le bouillon, permet aussi de fluidifier les mucosités, qui peuvent alors être expectorées facilement. Les virus quittent alors l'organisme avec les sécrétions nasales. La cystéine est d'ailleurs chimiquement très proche de l'acétylcystéine, un médicament prescrit par les médecins comme « fluidifiant », pour libérer les voies respiratoires des mucosités tenaces en facilitant leur expectorations. Cet effet peut être renforcé en y ajoutant des épices telles que le poivre et l'ail ».

Conclusion : doit-on boire du bouillon de poule en cas de rhume ?
« D'une manière générale, on peut dire

que toutes les soupes chaudes contribuent à maintenir les fosses nasales humides, à fluidifier le mucus, à prévenir la déshydratation et à soulager les maux de gorge. Les virus du rhume et de la grippe se multiplient également moins bien à des températures (corporelles) plus élevées. Mais le bouillon de poule ne se limite pas à cela », explique le Dr Ir. Eric De Maerteleire. « Il contient des substances qui agissent sur notre système immunitaire, contribuent à l'élimination et à l'expectoration des mucosités et aident ainsi à lutter contre le rhume. En résumé, la soupe de poulet ne prévient ni ne guérit le rhume, mais elle accélère le processus de guérison. »

Toutes les soupes de poulet se valent-elles ?

« La soupe en boîte fonctionne bien », a récemment conclu un groupe de scientifiques américains après des années d'études et d'expériences, « mais le bouillon de poulet fait maison obtient encore de meilleurs résultats. »

D'autres ingrédients anti-rhume à ajouter au bouillon de poule
Il a été démontré que ces ingrédients

nutritifs aident à lutter contre les infections respiratoires : L'allicine, l'ingrédient actif de l'ail, inhibe la synthèse de l'ARN des agents pathogènes et réduit l'inflammation. Les composés phénoliques, l'ingrédient actif du gingembre, pourraient atténuer l'inflammation. La curcumine, principe actif du curcuma, est un puissant antioxydant et anti-inflammatoire qui peut renforcer le système immunitaire de l'organisme.

La N-acétylcystéine renforce l'immunité et aide à fluidifier et à drainer le mucus pour soulager les symptômes. Les carottes, le céleri, les champignons et les oignons contiennent divers antioxydants et minéraux qui contribuent à maintenir un état de santé général pour un rétablissement rapide.

Les protéines (par exemple, celles de la volaille) fournissent les éléments nécessaires à la production d'immunoglobulines ou d'anticorps dont le système immunitaire a besoin pour lutter contre les infections respiratoires. En incorporant ces ingrédients dans une soupe de poulet, vous donnez à votre organisme toutes les chances de combattre le virus.

Le réchauffement climatique associé à plus de 500.000 AVC chaque année

Plus de 500.000 décès par accident vasculaire cérébral (AVC) dans le monde pourraient être liés au réchauffement climatique chaque année.

Plus de 500.000 décès par accident vasculaire cérébral (AVC) dans le monde pourraient être liés au réchauffement climatique, chaque année, conclut cette étude de modélisation, menée par une équipe d'épidémiologistes de l'Université Central South de l'hôpital Xiangya (Changsha, Chine). De nouvelles données, présentées dans la revue *Neurology*®, qui confirment l'association entre l'incidence des AVC et des températures inférieures, tout autant que supérieures aux températures optimales.

Précisément, la plus grande partie de cette augmentation d'incidence des AVC apparaît ici associée aux températures inférieures aux températures optimales, même si une augmentation significative des AVC est également associée au réchauffe-



ment climatique. Les chercheurs notent, qu'à des températures plus basses, les vaisseaux sanguins se contractent, augmentant ainsi la tension artérielle. Or l'hypertension artérielle est un facteur de risque d'accident vasculaire cérébral. Des températures plus élevées provoquent une déshydratation, qui affecte les taux de cholestérol et entraîne un ralentissement du flux sanguin, ce qui peut également accroître le risque d'AVC.

L'un des auteurs principaux, le chercheur Quan Cheng précise que cette augmentation des AVC liée aux changements va tout particulièrement affecter les personnes plus âgées et/ou vivant dans les régions défavorisées en matière de soins de santé.

L'étude analyse 30 années de dossiers de santé sur plus de 200 pays et territoires, prenant en compte le nombre de décès par AVC, le fardeau de l'invalidité associée, et

bien sûr l'estimation des températures. L'analyse révèle que :

- sur l'année 2019, 521.031 décès par AVC peuvent être ainsi associés à des températures non optimales ;
- sur cette même année, 474.002 de ces décès sont associés à de « trop basses » températures ;
- 9,4 millions d'années de vie avec incapacité liée à un AVC sont également associées à des températures non optimales ;
- le taux de décès par AVC attribuable aux changements de température chez les hommes s'élève à 7,7/100.000, vs 5,9/100.000 chez les femmes ;
- l'Asie centrale présente le taux de mortalité par AVC le plus élevé, soit 18/100.000.

« Il faut poursuivre les recherches pour préciser l'impact des changements de température non seulement sur l'incidence de l'AVC mais sur toutes les grandes causes de décès et d'invalidité. »

Et, bien sûr, réduire ces menaces avec des politiques de santé plus efficaces qui s'attaquent aux causes du changement climatique.

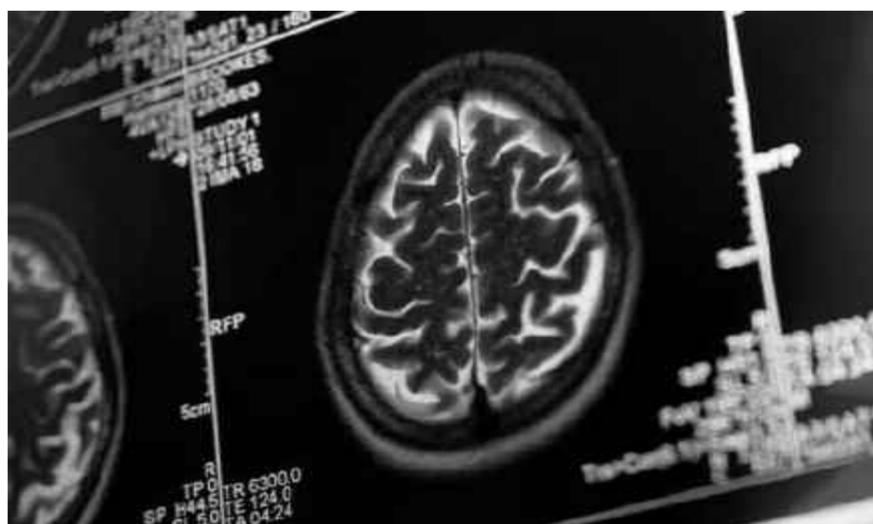
TROUBLES NEUROLOGIQUES

Des nanoparticules magnétoélectriques pour réveiller les zones lésées

Maux de tête, lésions cérébrales traumatiques, épilepsie, maladie de Parkinson, maladie d'Alzheimer et plus encore, ce type de stimulation non invasive qui fait déjà l'objet de nombreuses recherches, promet un très large spectre d'indications dans le traitement des troubles neurologiques.

Cette forme de stimulation magnétique, développée par des neurologues de l'Université de l'Indiana, et documentée dans la revue *Neurotherapeutics*, utilise un nouveau type de nanoparticules magnétoélectriques qui peuvent être délivrées à une partie spécifique du cerveau à l'aide d'un champ magnétique. Ensuite, une onde magnétique est émise pour stimuler l'activité neuronale dans cette partie lésée ou dysfonctionnelle du cerveau. Bref, une stimulation hyperciblée.

La méthode est non invasive mais stimule la fonction cérébrale profonde et est, selon ces données, plus efficace que les méthodes traditionnelles de stimulation cérébrale. L'auteur principal, le Dr Xiaoming Jin, PhD, professeur agrégé d'anatomie, de biologie cellulaire et de physiologie décrit la stimulation cérébrale comme un des grands axes d'espoir et de progrès dans le traite-



ment des maladies neurologiques, avec un impact futur important à la fois pour les médecins et leurs patients.

La perspective prometteuse d'une thérapie non invasive, non médicamenteuse et presque « universelle »

Quel mécanisme ? Lorsqu'une personne subit une lésion cérébrale, une lésion nerveuse ou une neurodégénérescence, comme dans le cas de l'épilepsie ou encore d'une lésion cérébrale traumatique, les dommages au cerveau peuvent

entraîner une perte de nerfs et/ou de neurones et le développement d'une hyperexcitabilité qui sous-tend le développement de troubles et de symptômes neurologiques tels que la douleur neuropathique et l'épilepsie. Le traitement conventionnel consiste alors principalement à tenter d'inhiber directement l'hyperexcitabilité. Ici, les scientifiques « s'attaquent » directement à la perte de tissu cérébral, qui contraint le système nerveux à compenser en travaillant plus fort, et donc cherchent à stimuler l'activité de la zone lésée. Une stimulation par nanoparticules

magnétoélectriques : ces particules sont délivrées à la zone ciblée du cerveau à l'aide d'un champ magnétique. Ensuite, une onde magnétique vient stimuler l'activité neuronale dans la zone ciblée. La méthode, non invasive, stimule la fonction cérébrale profonde sans nécessiter de manipulation génétique (comme l'optogénétique). Ce nouveau type de nanoparticule permet de stimuler efficacement le cerveau sans faire de procédures invasives, expliquent les auteurs.

« Nous injectons la nanoparticule sous forme de solution dans la veine, puis nous l'orientons vers n'importe quelle partie du corps, dont la tête... »

Cette méthode, encore au stade expérimental, mais prometteuse, car non invasive, non médicamenteuse et presque « universelle », est le résultat de 5 années de travail de l'équipe, avec des collègues de nombreux instituts de recherche américains.

Source : *Neurotherapeutics* 15 June 2021 DOI: 10.1007/s13311-021-01071-0 In Vivo Wireless Brain Stimulation via Non-invasive and Targeted Delivery of Magnetolectric Nanoparticles

BLIDA

Les efforts de l'Etat en matière de prise en charge des personnes aux besoins spécifiques soulignés



La ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Soraya Mouloudji, a souligné, lundi à Blida, les efforts consentis par l'Etat pour la prise en charge des personnes aux besoins spécifiques, à travers les programmes et projets destinés à leur profit.

La ministre, qui supervisait la pose de la première pierre de réalisation d'un centre psychopédagogique pour enfants handicapés dans la commune de Bougara, a affirmé que « l'Etat est déterminé à renforcer le nombre d'écoles de formation et d'enseignement destinées à cette catégorie sociale, en vue de lui assurer une prise en charge idoine ». Elle a souligné, à ce titre, que le secteur de la solidarité nationale compte

239 établissements, entre centres et écoles pour sourds-muets et non-voyants, accueillant plus de 36.000 enfants, dont l'encadrement est assuré par 15.000 enseignants, éducateurs, pédagogues et psychiatres. « La réalisation de ce type d'établissements se poursuivra à travers tout le pays », a-t-elle ajouté. Mme. Mouloudji a, également, fait cas de 107 centres socio-médicaux relevant d'associations dédiées aux enfants autistes, et bénéficiant d'un accompagnement de la tutelle pour le renforcement de leurs capacités pédagogiques. A cela s'ajoutent 1.454 classes d'intégration scolaire dans le secteur de l'éducation nationale. Par ailleurs, la ministre de la Solidarité nationale a affirmé la poursuite des efforts de soutien de la femme au foyer, à travers, notamment, le programme national d'intégration économique de la femme rurale, lancé en coordination avec le ministère de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises.

Ce programme prévoit, notamment, des sessions de formation au profit des femmes rurales, pour les aider à améliorer leurs performances, renforcer leurs compétences et développer leurs aptitudes dans diverses spécialités.

A la maison de l'artisanat d'Ouled Yaïch, la ministre a visité une foire de produits de femmes productrices et rurales, notant que ce type de manifestations s'inscrit dans le cadre de la politique de promotion menée par son département ministériel « pour faire connaître les produits et les créations des femmes rurales ».

A noter que la ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme a donné le coup d'envoi d'une caravane de sensibilisation sur les risques liés aux fuites de gaz. Elle a, également, inspecté plusieurs établissements relevant de son secteur, dont une école pour jeunes non-voyants, une école de sourds dans la ville de Blida et Dar Rahma de Chrâa.

RELIZANE

Découverte d'un atelier clandestin de fabrication de métaux précieux

Les services de police de Relizane ont découvert un atelier clandestin de fabrication et de raffinage de métaux précieux, avec la saisie de près de 3 kg de métal jaune (or), a indiqué, lundi, la direction de la Sûreté de wilaya.

La cellule de communication et des relations publiques a précisé que l'opération a été menée par la brigade de recherche et d'intervention de la Police judiciaire de la wilaya, suite à des informations faisant état de l'existence d'un atelier clandestin pour la fabrication de métaux précieux, échappant à tout contrôle, ainsi qu'un domicile servant au stockage des bijoux prêts à la vente.

Après des investigations approfondies

et l'accomplissement de l'ensemble des procédures légales, en coordination avec le procureur de la République près le tribunal de Relizane, l'atelier et le domicile ont été perquisitionnés, avec l'arrestation de trois personnes et la saisie de près de 3 kg d'or, ainsi qu'une somme d'argent dépassant les 7 millions de dinars. L'opération a également permis la saisie d'équipements et d'outils utilisés dans le raffinage des métaux précieux, notamment une pompe à air, deux bouteilles de gaz butane, une machine de tournage manuelle, une bouteille d'oxygène pour le soudage, deux machines de formage des métaux, une machine manuelle de

coupe des métaux et un four pour leur fusion, ainsi que des matériaux et poudres utilisés dans la fabrication et le raffinage des métaux précieux.

Une procédure judiciaire a été engagée et les personnes arrêtées ont été présentées devant les autorités judiciaires pour fraude fiscale, participation à celle-ci par des manœuvres frauduleuses dans la déclaration de l'assiette fiscale, ainsi que l'utilisation de méthodes frauduleuses pour échapper, en tout ou en partie, à l'impôt, ainsi que la possession, la vente et l'offre à la vente de bijoux en or portant une marque falsifiée et contrefaite, selon la même source.

BOUMERDÈS

Les barrages remplis à des taux élevés après les pluies

Les différents barrages de la wilaya de Boumerdès ont atteint des taux de remplissage importants ces derniers jours grâce aux quantités considérables de pluie qui sont tombées récemment.

Le barrage de Beni Amrane a atteint un taux de remplissage de 100%, avec une capacité de stockage de 7.961 mètres cubes, ce qui en fait l'un des barrages ayant atteint sa capacité maximale. En revanche, le barrage de Hamiz a enregistré un taux de remplissage de 45%, avec un volume de 6.644 mètres cubes, tandis que le barrage de Kaddara a atteint un taux de remplissage de 29%, avec une capacité de stockage de 40,62 millions de mètres cubes.

Quant au barrage de Takssbit, situé dans la wilaya voisine de Tizi-Ouzou, il a enregistré un taux de remplissage de 27%, avec une capacité de stockage de 47,44 millions de mètres cubes.

ORAN, AGRICULTURE

La production d'agrumes dépasse les prévisions pour la saison 2024-2025

La wilaya d'Oran connaît une récolte exceptionnelle d'agrumes, avec une production actuelle de 31.647 quintaux, selon la Direction des services agricoles. Cette quantité dépasse déjà les prévisions initiales de 32.330 quintaux pour la saison agricole 2024-2025, comme l'a précisé Bendjenna Abdelkader, responsable du bureau des arbres fruitiers et des vignes.

La récolte, lancée en novembre dernier, progresse bien, avec un taux d'avancement de 78%. Elle devrait se terminer le 2 février prochain. M. Bendjenna a également précisé que la superficie récoltée à ce jour s'élève à 215 hectares sur un total de 275 hectares, avec un rendement de 147 quintaux par hectare.

L'orange Clementine, cultivée principalement à Misserghine, représente la plus grande part de cette production, avec 17.288 quintaux récoltés sur 107 hectares. La région d'Oran, incluant notamment les communes de Misserghine, Boutlélis et Gdyel, abrite des vergers sur une superficie totale de 422 hectares, produisant une large gamme d'agrumes.

SAHARA OCCIDENTAL

La CEAS-Sahara réitère son engagement à défendre les droits légitimes du peuple sahraoui

La Coordination d'Etat des associations solidaires avec le Sahara occidental (CEAS-Sahara) a exprimé son engagement à défendre les droits légitimes du peuple du Sahara occidental, après l'expulsion, dimanche dernier, de deux militants et d'un journaliste espagnol de la ville occupée de Dakhla par le Maroc.



Dans un communiqué publié dimanche et signé par sa présidente, Maïte Isla, CEAS-Sahara a rapporté que les trois hommes « participaient à une mission d'observation de la situation alarmante des droits de l'Homme vécue par la population civile sahraouie dans les zones occupées du Sahara occidental ». Selon la coordination,

les deux militants et le journaliste sont arrivés à Dakhla occupée en provenance de Madrid pour dénoncer aussi l'illégalité du lancement par la compagnie aérienne Ryanair de vols directs vers la ville sahraouie. Elle a considéré le lancement de cette liaison comme un « autre exemple de la complicité de la compagnie dans l'occupa-

tion illégale du Sahara occidental ». La CEAS-Sahara a réaffirmé qu'elle « continuera à œuvrer pour défendre les droits légitimes du peuple du Sahara occidental, quelle que soit la complexité du contexte ». Elle a fait savoir également que le Coordonnateur de la CEAS-Sahara avait signalé les incidents au ministère espagnol des

Affaires étrangères.

La CEAS-Sahara a réitéré « son soutien au travail de promotion et de défense des droits de l'Homme mené par toutes les personnes et entités, notamment sur le territoire du Sahara occidental occupé » et exprimé, en outre, sa solidarité avec les personnes expulsées de manière « injustifiée ».

EUROPE

L'accord aérien UE/Maroc ne s'applique pas au Sahara occidental

L'accord aérien entre l'Union européenne (UE) et le royaume du Maroc ne s'applique pas au Sahara occidental, a réaffirmé le nouveau commissaire européen aux Transports et au Tourisme durable, le Grec Apostolos Tzitzikostas.

« Le 3 décembre 2024, lors de la réunion du Forum consultatif sur la politique extérieure de l'UE en matière d'aviation, la Commission a informé les transporteurs de l'UE que, conformément à la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne, l'accord aérien euro-méditerranéen entre l'UE et le Maroc ne s'applique pas aux liaisons aériennes au départ du territoire d'un Etat membre de l'UE vers le territoire du Sahara occidental », a-t-il écrit dans sa réponse à une question parlementaire.

En effet, la Cour de justice de l'UE (CJUE) a annulé l'application de l'accord aérien UE-Maroc au Sahara occidental. Dans un arrêt rendu le 30 novembre 2018, la haute juridiction européenne a précisé que le territoire marocain doit être compris comme « faisant référence à la zone sur laquelle le royaume du Maroc exerce la gamme complète des pouvoirs reconnus aux entités souveraines par le droit international, à l'exclusion de tout autre territoire tel que celui du Sahara occidental ».

La Cour a ajouté que l'inclusion du

Sahara occidental enfreignait les règles du droit international, « notamment le principe d'autodétermination, rappelé à l'article 1er de la charte des Nations unies, et le principe de l'effet relatif des traités », soulignant que « l'Union ne saurait valablement partager une intention du royaume du Maroc d'inclure le territoire en question dans le champ d'application dudit accord ».

Autrement dit, le Sahara occidental n'est couvert par aucun accord aérien de l'UE. Il n'y a aucun cadre juridique en place pour régir les services aéroportuaires commerciaux entre l'UE et la dernière colonie d'Afrique.

Dans une lettre envoyée, en 2020, par la Direction générale de la mobilité et des transports de la Commission européenne au député irlandais Ciaran Cuffe, la Commission européenne a précisé que le Sahara occidental n'est couvert par aucun accord aérien de l'UE et qu'« aucune négociation n'est envisagée pour inclure le Sahara occidental dans un accord aérien ».

Pourtant, certaines compagnies aériennes de l'UE proposent toujours des vols vers le Sahara occidental, inscrit sur la liste de l'Onu des territoires non autonomes. Selon l'Observatoire international Western Sahara Resource Watch (WSRW), ces compagnies opèrent « en dehors de tout cadre juridique ».

La réponse du commissaire européen risque de soulever l'ire du Makhzen qui exerce, ces derniers mois, des pressions énormes sur le Gouvernement espagnol pour obtenir la cession de l'espace aérien du Sahara occidental au profit du Maroc, une question d'une importance stratégique et économique majeure pour l'occupant marocain.

Les avions qui survolent le Sahara occidental, l'une des routes les plus fréquentées par les compagnies aériennes reliant l'Europe à l'Amérique du Sud, sont sous le contrôle des autorités espagnoles et mauritaniennes du trafic aérien. Cela inclut également les avions militaires marocains opérant dans cette zone. « Et c'est là, une des clés de la demande marocaine », expliquent des sources politiques au site d'actualité espagnol *Okdiario*. L'Espagne contrôle le trafic aérien au Sahara occidental depuis le centre situé aux îles Canaries et perçoit des frais pour chaque vol surveillé. Chaque aéronef transitant par cette zone doit informer le Centre de Contrôle de trafic aérien de l'aéroport de Gando, où opère également l'armée de l'air espagnole. Cela inclut aussi les avions militaires marocains qui, « comme le reconnaissent les contrôleurs aériens, ne communiquent pas toujours leurs activités », ajoute le site espagnol.

TURQUIE

10 morts dans un incendie sur une station de ski

10 personnes sont mortes et plus de 30 personnes ont été blessées lors d'un incendie survenu dans la nuit de lundi dans un hôtel de la station de ski Kartalkaya, dans le centre de la Turquie, a affirmé le ministre turc de l'Intérieur, Ali Yerlikaya.

« Hier à 03h27 (00h27 GMT), un incendie a été signalé dans un hôtel du centre de ski de Kartalkaya. Malheureusement, le nombre de décès est passé à dix et le nombre de blessés à trente-deux », a annoncé le ministre sur X.

267 pompiers et secouristes travaillaient toujours mardi matin pour maîtriser l'incendie, a précisé le ministre.

L'incendie, qui s'est déclaré aux étages supérieurs de l'hôtel pour une raison non encore connue, s'est rapidement propagé à cause du revêtement en bois du bâtiment, ont rapporté les médias locaux.

Les employés de l'hôtel ont aidé à l'évacuation des clients qui étaient à 237 locataires au moment de l'incendie, selon la chaîne turque privée NTV.

R. I. /Agences

USA : Trump entame son mandat avec une série de décrets controversés et audacieux

Le président américain, Donald Trump, a commencé son nouveau mandat avec une série de décrets exécutifs qu'il a signés immédiatement après avoir pris officiellement ses fonctions à la Maison-Blanche lundi, succédant à Joe Biden.

Ces décisions ont été largement commentées, certains les qualifiant de « historiques » et d'« emblématiques », car elles touchent à des domaines sensibles tels que l'immigration, les droits des minorités, l'économie et la politique étrangère. Lors de son discours inaugural, Trump a annoncé que les États-Unis entamaient ce qu'il a qualifié de « *nouvel âge d'or* », promettant des mesures qui, selon lui, permettraient au pays de prospérer à nouveau. Il a également assuré qu'il mettrait en œuvre des actions qui renforceraient la position économique et géopolitique de l'Amérique. Voici un aperçu des principales mesures qu'il a prises dès ses premières heures au pouvoir :

• Abrogation du droit de la nationalité par naissance

Trump a signé un décret mettant fin à la pratique de l'acquisition automatique de la nationalité américaine pour les enfants nés sur le sol américain de parents sans statut légal. Ce droit, garanti par la Constitution des États-Unis, avait été confirmé par la Cour suprême depuis plus de 125 ans.

• Retrait de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)

Le président a également signé un décret annonçant le retrait des États-Unis de l'Organisation mondiale de la santé. Il a justifié cette décision par une gestion défailante de la crise du Covid-19 et des autres urgences sanitaires mondiales, estimant que l'OMS n'avait pas pris les mesures adéquates face à ces défis.

• Déclaration d'état d'urgence aux frontières

Dans un souci de réduire l'immigration illégale, Trump a déclaré un état d'urgence national sur la frontière sud des États-Unis, signant un décret pour renforcer la sécurité frontalière et freiner l'arrivée de migrants illégaux.

• État d'urgence dans le secteur énergétique

Un autre décret a déclaré un état d'ur-



gence dans le secteur de l'énergie, dans le but de réduire les coûts énergétiques et d'accroître la production nationale d'énergie, une démarche qui, selon Trump, devrait également permettre de lutter contre l'inflation.

• Annulation des sanctions contre les colons israéliens

Trump a annulé les sanctions imposées par l'Administration Biden contre des colons israéliens responsables d'actes de violence contre des Palestiniens en Cisjordanie.

• Changement de nom du Golfe du Mexique

Le président a signé un décret ordonnant de rebaptiser le Golfe du Mexique en « Golfe de l'Amérique ». Ce changement faisait partie de ses engagements de campagne et a été officiellement mis en œuvre.

• Retrait de l'accord de Paris sur le climat

Trump a signé un décret pour retirer les États-Unis de l'accord de Paris sur le climat pour la deuxième fois, une décision qui s'oppose aux efforts internationaux visant à combattre le réchauffement climatique, marquant ainsi un affront aux politiques environnementales mondiales.

• Pardon pour les assaillants du Capitole

Le président a également accordé des pardons à 1.500 personnes liées à l'attaque du Capitole en janvier 2021, une démarche controversée qui a suivi sa défaite électorale face à Biden.

• Annulation de la sortie de Cuba de la liste des États terroristes

Trump a annulé la décision prise par Biden de retirer Cuba de la liste des

pays soutenant le terrorisme, une mesure qui avait été prise dans le cadre d'une initiative de l'Église catholique pour obtenir la libération de prisonniers politiques cubains.

• Prolongation de l'existence de TikTok

Trump a signé un décret accordant à l'application TikTok un délai de 75 jours avant de potentiellement l'interdire, tout en proposant que les États-Unis en achètent 50% de l'application pour protéger les intérêts de sécurité nationale.

• Retour sur les droits des LGBTQ+

Le président a annulé les décrets exécutifs précédents qui avaient renforcé les droits des personnes LGBTQ+ et des transgenres, réaffirmant son engagement à ne reconnaître que deux genres : masculin et féminin.

• Attaque contre « l'État profond »

Trump a signé un décret visant à enquêter sur les activités des agences fédérales sous l'Administration Biden, en particulier celles impliquées dans des actions perçues comme des abus de pouvoir contre ses partisans. Ce décret exige une réévaluation des pratiques de « militarisation » des autorités fédérales.

• Abrogation de la législation en faveur des minorités raciales

Trump a abrogé une série de décrets visant à améliorer la situation des minorités raciales, notamment des Afro-Américains, des Latinos, des Amérindiens et des Asiatiques, affirmant que la politique de l'Administration Biden favorisait des mesures de discrimination positive qu'il jugeait injustes.

• Mesures de secours pour les Américains

Face à l'augmentation des coûts de la vie, Trump a ordonné que des mesures de secours soient prises pour alléger la situation des Américains, notamment en réduisant les réglementations climatiques coûteuses et en augmentant l'offre de logements.

• Suspension du programme de réinstallation des réfugiés

Trump a suspendu le programme de réinstallation des réfugiés pour une période de quatre mois, dans le but de revoir les politiques d'immigration.

• Arrêt de l'aide au développement

L'Administration Trump a décidé de suspendre l'aide au développement international pour une période de 90 jours, afin d'évaluer l'efficacité des programmes en cours.

• Réduction de la taille du Gouvernement

Le président a annoncé la création d'un groupe consultatif chargé de réduire les effectifs de l'administration fédérale, entraînant des suppressions massives de postes au sein des agences gouvernementales.

• Gel des embauches dans la fonction publique

Trump a signé un décret gelant les nouvelles embauches dans la fonction publique fédérale et limitant la mise en place de nouvelles réglementations.

• Exploration pétrolière en Alaska

Trump a annulé une interdiction imposée par Biden concernant l'exploration pétrolière en Alaska, soulignant que l'Amérique devait favoriser l'exploitation de ses ressources énergétiques nationales.

• Fin de la censure fédérale

Trump a signé un décret visant à restaurer la liberté d'expression en ligne, dénonçant la censure des voix conservatrices par les grandes entreprises de technologie sous prétexte de lutte contre la désinformation.

Ces décrets, qui touchent à de nombreux aspects de la vie politique, sociale et économique américaine, ont immédiatement déclenché une série de réactions, des partisans de Trump les saluant comme des avancées importantes pour le pays, tandis que ses détracteurs les considèrent comme des mesures polarisantes et potentiellement divisives.

Le mandat de Trump semble ainsi débuter sur un ton radical, visant à renforcer ses bases électorales tout en provoquant de vives controverses tant sur la scène nationale qu'internationale.

R. I. /Agences

FOOTBALL

L'Allemand Josef Zinnbauer nouvel entraîneur de la JSK

Le technicien allemand Josef Zinnbauer est devenu le nouvel entraîneur de la JS Kabylie, en remplacement d'Abdelhak Benchikha, démissionnaire, a annoncé le club pensionnaire de la Ligue 1 Mobilis de football, lundi soir.

Zinnbauer (54 ans) s'est rendu ce lundi au siège d'ATM Mobilis, actionnaire majoritaire du club kabyle, où il a rencontré le président-directeur général (P.-dg) de l'opérateur national de téléphonie mobile, Chaouki Boukhazani. Ce dernier « a souhaité la bienvenue au nouveau coach, tout en insistant sur l'importance de la stabilité de l'équipe et le travail sérieux pour réaliser des résultats à la hauteur de l'histoire du club », précise la même source.

Le nouveau coach des Canaris avait entamé sa carrière d'entraîneur en 1996, en dirigeant le club allemand du SK Lauf, avant de passer par d'autres formations en Allemagne, à l'image de la réserve de Karlsruhe (2012-2014) et l'équipe première d'Hambourg (2014-2015).

En 2015, il quitta son Allemagne natale pour la première fois, pour aller diriger le club suisse de Saint-Gall (2015-2017). En Afrique, il avait



dirigé deux clubs : Orlando Pirates d'Afrique du Sud (2019-2021) et le Raja (2023-2024). Sa dernière expérience était en 2024 sur le banc du club saoudien d'Al-Wehda.

Le P.-dg d'ATM Mobilis a « réitéré au passage le soutien et l'engagement inconditionnel de son entreprise à œuvrer, et garantir tous les moyens nécessaires pour permettre à la JSK de réaliser ses objectifs et répondre aux attentes des supporters ».

Pour rappel, Abdelhak Benchikha avait annoncé sa démission, à l'issue du match disputé le 3 janvier en déplacement face à l'ES Guelma (2-0),

lors des 1/32es de finale de la Coupe d'Algérie.

L'intérim a été assuré par l'entraîneur adjoint, Farid Zemiti, qui a échoué à mener les Canaris aux 1/8es de finale de l'épreuve populaire, après la défaite concédée à domicile face à l'USM El-Harrach (0-1).

Leader provisoire du Championnat avec 24 points, à deux unités de son dauphin le Paradou AC, la JSK était en appel, hier à Alger, pour défier le CR Belouizdad, en match prévu au stade olympique du 5-Juillet (17h45), comptant pour la mise à jour de la 9e journée.

MCA

Le stade de Douéra sous la tutelle du secteur des sports

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Mohamed Tarek Belaribi, et le ministre des Sports, Walid Sadi, ont effectué, lundi, une visite d'inspection au Stade Chahid Ali-Ammar de Douéra (Alger). Les travaux de maintenance ont été achevés dans ce stade qui passera du secteur de l'habitat à celui des sports, indique un communiqué de ministère de l'Habitat.

Créer une commission conjointe

Les deux ministres ont inspecté les différentes ailes et installations de cette infrastructure sportive, notamment la salle de conférences, la zone VIP, les vestiaires, la salle d'échauffement et le terrain, précise le communiqué. Au terme de la visite, les deux ministres ont présidé une réunion avec les cadres du secteur de l'habitat chargés de la réalisation du stade. Il a été convenu de créer une commission conjointe composée de cadres des deux ministères, en vue de « mettre en place les mécanismes permettant de transférer le stade du secteur de l'habitat à celui des sports, en assurant une coordination pérenne avec les services de la Sécurité nationale et de la Protection civile ». Cette commission sera également chargée de recenser tous les plans et systèmes, techniques ou électroniques, pour les remettre aux cadres du secteur des sports. Il a également été décidé de former les cadres qui assureront la gestion du stade à l'avenir, conclut le communiqué.

EQUIPE NATIONALE

Hadj Moussa dévoile ses ambitions sportives



Le joueur international algérien Anis Hadj Moussa a partagé ses aspirations concernant son avenir dans le football professionnel. L'attaquant de 22 ans est sous contrat avec le club néerlandais de Feyenoord Rotterdam, un engagement qui a débuté en été 2024 et se poursuivra jusqu'à l'été 2029.

Dans une interview récente accordée à la chaîne qatarie "beIN Sports", Hadj Moussa a exprimé son admiration pour la Premier League anglaise : « C'est une compétition formidable. J'ai beaucoup d'amis qui me parlent de ce Championnat. L'ambiance, les supporters, les célébrations lorsque l'on marque un but... C'est un Championnat qui fait rêver », a-t-il déclaré. En plus de son expérience aux Pays-Bas, Hadj Moussa a évolué en France et en Belgique, bien qu'il n'ait pas joué dans les premières divisions de ces deux pays.

Le jeune attaquant continue de briller sur le terrain avec Feyenoord, ayant inscrit 6 buts et délivré 2 passes décisives lors de toutes les compétitions officielles cette saison et ce, en seulement 10 matchs en tant que titulaire, que ce soit en Eredivisie, en Coupe des Pays-Bas ou en Ligue des Champions.

CHAMPIONNAT NATIONAL MILITAIRE DE CROSS-COUNTRY

Large domination de la Direction d'administration et les services communs du MDN

La Direction d'administration et les services communs du ministère de la Défense nationale (MDN) a dominé l'édition 2025 du Championnat national militaire de cross-country, disputée lundi, sur le terrain de Golf du Complexe olympique Mohamed-Boudiaf (Alger), en remportant la plupart des épreuves, aussi bien chez les messieurs que chez les dames.

Quatre courses étaient au programme de cette compétition, et au final, trois d'entre elles ont été remportées par la Direction d'administration et les services communs du MDN, à savoir : le relais-mixte (4X2 km), le cross-long (8 km / messieurs) et le cross des dames, disputé sur une distance de quatre kilomètres.

Dans l'épreuve du relais-mixte, la Direction d'administration et les services Communs du MDN a devancé le Commandement des Forces navales (2e) et le Commandement de la Gendarmerie nationale (3e).

Dans l'épreuve du cross-long,

c'est également la Direction d'administration et les services communs du MDN qui l'a emporté, grâce à Youcef Adouche, entré en première position, devant Ben Saïd Amiri, du Commandement des Forces terrestres, et Mohamed Benkerama, de la 5e Région militaire. C'est cependant dans le cross des dames que la Direction d'administration et les services communs du MDN a vraiment dominé les débats, en s'emparant des trois marches du podium, respectivement par : Ghania Rezzik (1re), Abir Refas (2e) et Eazaïche Hayat Anfel (3e).

Dans l'épreuve du cross-court (messieurs), disputé également sur une distance de quatre kilomètres, la victoire est revenue à Hamza Hadjelaoui, du Commandement de la Garde républicaine, ayant devancé Mohamed Merbouhi, de la 3e Région militaire, et El hadi Laâmeuche de la Garde républicaine.

"L'athlétisme, particulièrement

le cross-country, possède un impact profond et direct sur la condition physique et mentale des soldats, ainsi que sur leur préparation au combat, car il leur permet de développer d'importantes aptitudes, comme l'endurance et la résistance" a déclaré dans son allocution le chef du service des sports militaires au Département emploi-préparation de l'état-major de l'Armée nationale populaire (ANP), le Général Emhamed Abdelhak Djabou.

"Le Haut Commandement de l'Armée nationale populaire encourage la pratique du sport militaire, à tous les niveaux, dans une ambiance dominée par des valeurs nobles, comme le Fair-Play et la fraternité", a-t-il ajouté. Un total de 203 athlètes (messieurs et dames), représentant 17 équipes, de différents corps armés ont pris part à cette compétition, qui elle-même servira de préparation pour différents événements nationaux et internationaux.

THE WAVE



21h25

6ter

Après plusieurs années à surveiller la montagne qui surplombe le fjord où il habite, Kristian, scientifique, s'apprête à quitter la région avec sa famille. Quand un pan de montagne se détache et provoque un Tsunami, il doit retrouver les membres de sa famille et échapper à la vague dévastatrice. Le compte à rebours est lancé.
Bien que venu de Norvège, ce film catastrophe ne se distingue jamais vraiment des grands classiques du genre venus de Hollywood. Il est, comme ses illustres prédécesseurs, longs à démarrer. Mais une fois la catastrophe survenue, efficace...

DANS LES SECRETS DES FILMS SPIDER-MAN

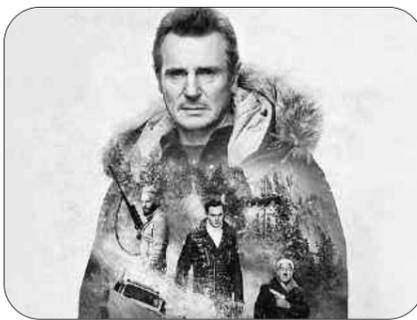


21h10

RMC STORY

Personnage majeur de l'univers Marvel, Spider-Man est un super-héros qui occupe une place de choix dans la culture populaire. Au début des années 2000, Sam Raimi se voit proposer d'adapter les aventures de Peter Parker sur grand écran par Columbia Pictures, qui vient de remporter les droits de la franchise après une bataille judiciaire de près d'une décennie.
Totalement emballé, il n'hésite pas un seul instant et se lance dans le projet. Le réalisateur américain réalise bientôt la complexité de son défi...

SANG FROID



21h10

N2j

Nels, conducteur de chasse-neige à Kehoe, une station de ski du Colorado, vient d'être récompensé d'une médaille par la municipalité pour services rendus.
Quelques heures plus tard, son fils, Kyle, est enlevé avec Dante, un de ses amis, par des criminels. Alors que Dante parvient à s'échapper, les truands injectent à Kyle une dose mortelle d'héroïne avant de laisser son corps à la terrasse d'un café.
Quand il vient identifier son fils à la morgue, Nels refuse de croire à la version officielle de la mort par overdose.

LA MÉMOIRE DANS LA PEAU



21h05

TF1

Sur la côte adriatique, un bateau de pêche repère le corps inanimé d'un homme ballotté par les flots. Des marins s'empressent de le repêcher. Portant des traces de balles dans le dos, cet homme à l'identité inconnue a miraculeusement survécu.
Cependant, il ne se souvient plus de rien, même pas de son nom ou des raisons pour lesquelles on a tenté de le tuer.
Toutefois, un indice subsiste : de sa hanche est extraite une petite capsule holographique indiquant un numéro de compte à Zurich.
Du suspense, de l'action et des personnages fouillés. Un film d'une redoutable efficacité.



LA SELECTION DE MIDI LIBRE

MULHOLLAND DRIVE



20h55

arte

Avant même l'apparition du générique, le film débute par une scène onirique représentant des jeunes gens dansant le swing sur un fond mauve ; une femme (Naomi Watts), accompagnée d'un couple âgé, s'avance pour recevoir les applaudissements. Un lit aux draps rouges d'où sort une respiration haletante est aperçu. Un nom de rue apparaît : Mullholland Drive. Une limousine conduit en pleine nuit une mystérieuse femme aux cheveux noirs (Laura Haring) mais s'arrête avant d'atteindre sa destination : ses chauffeurs menacent la passagère avec une arme quand une autre voiture, conduite par des jeunes gens ivres...

LA GRANDE LIBRAIRIE



21h05

.5

Donner l'envie et le plaisir de lire, telle est l'ambition du journaliste. Cette émission, qu'il anime depuis 2022, est la plus prescriptrice de livres.
Portraits, tête-à-tête, carte blanche donnée à un libraire qui présente ses derniers coups de cœur... Augustin Trapenard passe en revue l'actualité littéraire en compagnie de ses invités.
En public et en direct, il reçoit plusieurs auteurs, français ou étrangers, venus parler de leurs œuvres. Dès le lendemain, l'émission est désormais disponible en podcast sur cinq plateformes.

LE TATOUEUR D'AUSCHWITZ



21h10

6

En 2003, à Melbourne, Lale Sokolov, un vieil homme, fait appel à Heather, une écrivaine, pour écrire l'histoire de sa vie et son expérience dans le camp d'Auschwitz. L'histoire commence en 1942, en Slovaquie. Lale, jeune juif, est témoin de violences policières contre les siens, suite aux lourdes restrictions imposées par le gouvernement slovaque. C'est alors que chaque famille juive est contrainte à laisser l'un de ses membres à disposition du gouvernement pour une mission de travail. Lale se porte volontaire pour protéger sa famille. Il embarque dans un train en direction du plus grands des camps de concentration.

CASTLE LES MYSTÈRES DE L'OUEST



21h05

Chérie 25

Alors que Castle et Beckett ont réunis leurs amis pour leur annoncer qu'ils se sont mariés, ils sont appelés sur une nouvelle scène de crime.
Whitney Williams est arrivée aux urgences après avoir fait un malaise et en indiquant qu'elle avait été empoisonnée. Elle est morte d'un arrêt cardiaque après avoir murmuré des choses étranges.
Esposito se rend au domicile de Phillip et Lenanne Dagmar, les proches de la victime à contacter en cas d'urgence. Ils lui indiquent que Whitney était isolée et qu'elle bénéficiait d'une bourse pour jeunes défavorisés.

Web : www.lemidi-dz.com

MIDI

Quotidien national d'information *Libre*

Gérant : Reda Mehigueni
e-mail : publicite@lemidi-dz.com

Standard : 028.13.30.56
Rédaction : Tél-Fax : 028.13.30.56
Publicité : Tél-Fax : 028.13.30.56
publicite@lemidi-dz.com
Pour vos publicités s'adresser à l'ANEP
01, Avenue Pasteur, Alger
Tél : 020.05.20.91 / 020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 / 020.05.13.77
Email : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Impression :
Centre : SIA Diffusion : Midi Libre
EUURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire :
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16
Adresse : Maison de la presse 1^{er} Mai Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Fajr	06:27
Dohr	13:00
Asr	15:43
Maghreb	18:06
Icha	19:28

CISJORDANIE:

LES AGRESSIONS SIONISTES FONT PARTIE DE LA GUERRE D'EXTERMINATION ADOPTÉE PAR L'OCCUPANT

Le porte-parole de la présidence palestinienne, Nabil Abu Rudeineh, a condamné les agressions continues de colons sionistes contre les Palestiniens en Cisjordanie occupée, les qualifiant de «partie intégrante» de la politique d'extermination adoptée par l'entité sioniste à l'encontre du peuple palestinien. «Ces crimes commis par les milices terroristes des colons et l'armée d'occupation faisaient partie de la poursuite de la guerre d'extermination menée par l'occupation sioniste contre le peuple palestinien, visant ses lieux saints et ses biens», a-t-il déclaré dans un communiqué relayé mardi par l'agence de presse Wafa. Il a ajouté que «le gouvernement sioniste d'extrême-droite tentait d'entraîner la Cisjordanie dans un affrontement global par cette guerre silencieuse qu'il mène, dans le but d'intensifier et de créer un climat de violence et de tension», estimant que la décision de lever les sanctions contre les colons les encouragerait à commettre davantage de crimes. M. Abu Rudeineh a dénoncé, dans ce contexte, notamment les récentes attaques des colons terroristes protégés par l'armée d'occupation contre les villages de Funduq, de Jinssafot et d'Amatin dans la province de Qalqiliya, en Cisjordanie, accompagnées de la mise en place par l'armée d'occupation de nombreuses barrières militaires et de portes en fer à l'entrée des villes et des villages, dans le but de couper

les liens avec la Cisjordanie. Lundi, la diplomatie palestinienne a vigoureusement dénoncé les agressions continues de colons sionistes contre des Palestiniens et leurs biens en Cisjordanie, appelant la communauté internationale à forcer l'entité sioniste à mettre un terme à ces pratiques. De son côté, le président du Conseil palestinien, Rawhi Fattouh, après avoir condamné les violations répétées de colons sionistes, a indiqué que «ces crimes terroristes s'inscrivaient dans le contexte d'une escalade systématique du gouvernement de l'entité sioniste d'extrême droite, qui a permis aux extrémistes de violenter et d'agresser la population de la Cisjordanie occupée».



ASSISES NATIONALES SUR LE CINÉMA :

VOICI LES RECOMMANDATIONS PHARES

Les participants aux Assises nationales sur le cinéma, qui ont pris fin, lundi à Alger, ont appelé à la mise en place d'un système de financement durable, à l'actualisation du cadre réglementaire, à la numérisation, à la formation, à la modernisation des infrastructures et à la sauvegarde des archives, afin de promouvoir l'industrie cinématographique en Algérie.

Issues de cinq ateliers programmés dans le cadre des travaux de ces assises, organisées sous le haut patronage du Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, au Centre international de conférences Abdelatif-Rahal (CIC), ces recommandations ont été élaborées avec la participation de professionnels du 7e Art, experts et investisseurs.

Les participants à l'atelier «Economie et financement du cinéma» ont proposé le «renforcement des mécanismes de financement public», à travers l'augmentation du budget du Fonds national pour le développement de la technique et de l'industrie cinématographique (FNDTIC). Ils ont appelé aussi à «activer» les fonds locaux pour soutenir l'industrie cinématographique locale, en suggérant la contribution des chaînes de télévision (publiques et privées), qui doivent s'engager dans l'acquisition (à l'avance) ou la coproduction des films algériens.

Les professionnels ont suggéré également l'exonération de la production cinématographique d'impôts en instaurant une exonération fiscale pendant dix ans pour les entreprises qui investissent dans le secteur, en plus de l'annulation ou la révision à la baisse des taxes sur l'importation de matériel technique nécessaire au tournage et à la postproduction ainsi que la création de studios de tournage et de postproduction. L'atelier dédié à «La technologie de numérisation et la préservation du patrimoine cinématographique» a été couronné par de nombreuses recommandations, notamment l'inventaire et la documentation des archives cinématographiques nationales ainsi que l'élaboration d'une feuille de route pour la numérisation des fonds documentaires.

Et pour inventorier, documenter et récupérer les archives nationales du cinéma, les participants ont appelé à une «coopération» avec les organismes nationaux et internationaux, dépositaires des archives cinématographiques nationales, en plus de renforcer les établissements en charge des archives cinématographiques avec des ressources humaines qualifiées, des moyens techniques et financiers, et mettre en place un laboratoire au Centre algérien du cinéma (Cinémathèque).

De leur côté, les participants à l'atelier «Le public et la diffusion des œuvres cinématographiques» ont proposé la «suppression du visa culturel» pour les films dans le cadre des ciné-clubs affiliés à la Fédération, sous tutelle du ministère de la Culture, en facilitant les procédures juridiques de création de ciné-clubs avec un soutien matériel et logistique.

Pour leur part, les participants à l'atelier «La gouvernance et le cadre réglementaire du secteur cinématographique», ont appelé à «la création d'un centre cinématographique», qui aura pour mission la gestion et l'animation du secteur cinématographique, en plus de la création d'un «Conseil supérieur du cinéma».

Ils ont également proposé l'actualisation du cadre réglementaire relatif à l'industrie cinématographique, le renforcement des accords internationaux de coproduction et l'élaboration d'une «feuille de route juridique» pour la production de films algériens chaque année.

Concernant l'atelier «Ethique, relations professionnelles et formation», les participants ont appelé à l'établissement d'un «contrat professionnel» standard et unifié, définissant les droits et les devoirs, et d'accompagner les cinéastes à travers la création d'une organisation syndicale ou instance représentative afin d'élaborer des conventions collectives d'ici à la fin de l'année en cours.

Donner la priorité aux «compétences algériennes» dans la production cinématographique, en bénéficiant de soutien public et de formation dans le domaine, figure également parmi les recommandations

issues de cet atelier.

Le ministre de la Culture et des Arts, Zouhir Ballalou, a affirmé en clôture des Assises nationales sur le cinéma, que le discours du président de la République, prononcé dimanche à l'ouverture de cet événement, marque «la nouvelle naissance du cinéma algérien», rappelant que «c'est la première fois en Algérie que le cinéma bénéficie d'autant d'intérêt et d'attention».

Le ministre a ajouté à ce propos que c'est «une vision sage du rôle que peut jouer le cinéma dans le développement national, pour accompagner, comme l'a souligné le président de la République, le haut niveau atteint par l'Algérie, qui se hisse aujourd'hui au rang des pays émergents afin que le cinéma et l'art retrouvent leur place».

M. Ballalou a fait savoir que les propositions des professionnels seront prises en compte dans l'élaboration de la future «stratégie ambitieuse» du cinéma algérien,

ACCIDENTS DE LA ROUTE : Quatorze blessés dans une collision entre un bus et un camion à Sétif

Un accident de la circulation route survenu ce mardi matin (08h48mn), sur la route nationale N° 75, à Aïn Arnat, wilaya de Sétif, a fait quatorze blessés, suite à une violente collision qui a impliqué un bus de transport de passagers et un camion, indique un communiqué de la Protection civile.

Les victimes, souffrant de blessures de gravité variable, ont été prises en charge par les équipes de secours dépêchées sur place.

L'intervention des services de la Protection civile est toujours en cours pour gérer les conséquences de cet accident et assurer la sécurité de la zone.

Une enquête est également en cours pour déterminer les circonstances exactes de ce sinistre.

CAN 2025:

le tirage au sort le 27 janvier

Le tirage au sort de la Coupe d'Afrique des nations 2025 (21 décembre-18 janvier 2026) se tiendra le lundi 27 janvier en cours, a annoncé la Confédération africaine de football (CAF), ce mardi sur son site officiel.

La cérémonie va démarrer à 19h00 (heures algériennes), et verra la participation des délégations des 24 nations qualifiées, précise l'instance du football africain.

Les 24 équipes qualifiées dont l'Algérie, seront réparties en six groupes de quatre. A l'issue de la phase de groupes, les deux meilleures équipes de chaque poule, ainsi que les quatre meilleures troisièmes, accéderont aux huitièmes de finale.

Le coup d'envoi de la CAN 2025 sera donné le 21 décembre 2025, tandis que la finale aura lieu le 18 janvier 2026.

Voici la liste des 24 équipes qualifiées pour cette édition de la CAN: Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Egypte, Gabon, Guinée équatoriale, Mali, Maroc, Mozambique, Nigeria, Ouganda, République démocratique du Congo, Sénégal, Soudan, Tanzanie, Tunisie, Zambie, Zimbabwe.